



 TEST - CERTIFICATION PHOTOVOLTAÏQUE	MARQUE AQPV RAPPORT DE FIN D'AUDIT du 15 et 16/10/2025 IRISOLARIS	 ACCREDITATION N°5-0543 PORTEE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR
--	--	---

Demandeur	IRISOLARIS – 1200 Avenue Olivier Perroy – Bâtiment F – 13790 ROUSSET
Etablissement principal	IRISOLARIS – 1200 Avenue Olivier Perroy – Bâtiment F – 13790 ROUSSET
Etablissements secondaires	COURNON (BE + CONSTRUCTION + MAINTENANCE) + MONTAUBAN (MAINTENANCE) + VALENCE (BE + MAINTENANCE) CRISSEY (CONSTRUCTION + MAINTENANCE) + POITIERS (MAINTENANCE)
Etablissements audités	Etablissement principal à ROUSSET
Responsable légal	Charles NUCCI – Président
Compagnie d'assurance	QBE Europe SA/NV (RCD)
Date et durée de l'audit	Mardi 15/10/24 et mercredi 16/10/24 matin (1,5 jour)
Types d'installations	Centrales en toiture intégrées – Ombrières - Centrales au sol hors trackers
Objet	AUDIT ADMISSION
N° de dossier	20240736
Installation visitée	Centrale au sol (0,25 MWc) – ETAIS (89) – Lors de l'audit de l'Ets de Crissey
Date et durée de la visite	12/02/2025 matin (1/2 j)
Equipe d'audit	GRESSET STEPHANE
Documents de référence	Exigences Générales de la marque AQPV (CERTISOLIS EG-02_Rev0 du 12/12/2017) Exigences Particulières de la marque AQPV (CERTISOLIS EP-01_Rev0 du 12/12/2017)
Catégorie AQPV	Catégorie 1 (0 => 100 kWc) Catégorie 2 (> 100 kWc => 500 kWc) Catégorie 3 (> 500 kWc)



	<p>MARQUE AQPV RAPPORT DE FIN D'AUDIT du 15 et 16/10/2025 IRISOLARIS</p>	
---	---	---

VERIFICATION DES EXIGENCES DE LA MARQUE AQPV

	Non APplicable (NAP) Non Audité (NA)	Conforme	N° Ecart et criticité : Critique (C) ou Non-Critique (NC)	Point Fort (PF)	Point à Améliorer (PA)
0. VERIFICATION DOCUMENTAIRE		X			
1. DOCUMENTS DE REFERENCE, TEXTES APPLICABLES ET VEILLE REGLEMENTAIRE		X			PA5
2. EXIGENCES RELATIVES AU TRAITEMENT DES RECLAMATIONS ET DES NON-CONFORMITES		X			
3. EXIGENCES RELATIVES AUX RESSOURCES		X		PF1	
4. EXIGENCES RELATIVES AUX MOYENS MATERIELS ET INFORMATIQUES		X			PA4
5. EXIGENCES RELATIVES AUX ASSURANCES		X			
6. EXIGENCES RELATIVES A LA SOUS-TRAITANCE / ACHATS DES MATERIELS		X		PF2 / PF3	PA1/PA2/PA3
7. EXIGENCES DOCUMENTAIRES POUR CHAQUE PROJET		X		PF4	
8. EXIGENCES RELATIVES AU SUIVI DES PROJETS ET AUX CONTROLES DES INSTALLATIONS		X			
9. EXIGENCES RELATIVES AUX OPERATIONS (SUPERVISION – REPORTING) ET A LA MAINTENANCE		X		PF5	
10. NOMBRE DE CHANTIERS REALISES		X			
11. USAGE DE LA MARQUE AQPV		X			
12. INSTALLATION VISITEE		X			



 <p>TEST - CERTIFICATION PHOTOVOLTAÏQUE</p>	<p>MARQUE AQPV RAPPORT DE FIN D'AUDIT du 15 et 16/10/2025 IRISOLARIS</p>	 <p>ACCREDITATION N°5-0543 PORTEE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR</p>
--	--	---

FICHES D'ECARTS DETECTES AU COURS DE L'AUDIT (à joindre au rapport en annexe 1)

FICHES D'ECART	CRITICITE	LIBELLE SUCCINT
		AUCUN ECART CONSTATE LORS DE L'AUDIT

**MARQUE AQPV**
RAPPORT DE FIN D'AUDIT du 15 et 16/10/2025
IRISOLARIS**POINTS DETECTES AU COURS DE L'AUDIT****POINTS A SUIVRE AU COURS DU PROCHAIN AUDIT :**

1. Déploiement de la méthodologie du contrôle des modules sur chantier
2. Signature des PV de réception par la même personne (Mr Nucci) qui endosse à la fois le rôle de Client (Moa) et d'installateur : Asset Management qui prend le rôle de client
3. Solution digitalisée (CRM HotSpot) en cours d'acquisition pour le traitement des réclamations, non conformités et problème sur les centrales PV

POINTS FORTS (PF) :

- PF1 :** Pôle RH dans sa globalité : Outils pertinents et efficacité du service : une des clés du succès face à l'enjeu de croissance importante de l'entreprise
- PF2 :** Processus de référencement des sous-traitants bien organisé et pertinent mais qui nécessite un complément pour être performant (voir PA 1)
- PF3 :** Processus d'évaluation des prestataires et fournisseurs : partage des évaluations dans une logique de montée en compétence de différents acteurs
- PF4 :** Pour le pôle Agri, Standardisation des centrales PV via le Référentiel de typologie de projet : gros travail de fond pour une optimisation maximale des projets
- PF5 :** Paramétrage d'EnergySoft (outil de supervision) : clé de la réussite face à un parc complexe à superviser pour garantir les engagements (notamment taux de disponibilités)

POINTS A AMELIORER (PA) :

- PA 1 :** Le chantier test qui est obligatoire dans la démarche finale de référencement ne fait pas l'objet d'un contrôle spécifique : pas de réel contrôle technique s'assurer du niveau rendu
- PA 2 :** Contrôle technique des sous-traitants : il n'existe pas de procédure ou de cahier de méthodologie fournie au sous-traitant (ou un contrôle des procédures techniques du sous-traitant. Risque que le niveau rendu du prestataire ne soit pas le niveau attendu d'Irisolaris
- PA 3 :** Les sous-traitants de second rang sont bien validés par Irisolaris selon la procédure interne, mais celle-ci ne reprend pas l'esprit/la procédure de référencement. Il faut faire un choix : soit interdire le second rang, soit s'assurer au même titre qu'un nouveau prestataire de sa capacité à respecter le niveau attendu.
- PA 4 :** Pas de suivi global et centralisé des EPI : une solution est en cours de réflexion pour un déploiement rapide
- PA 5 :** Pas de procédure claire pour l'analyse des MAJ normatives : réception / analyse / diffusion

BILAN DE L'AUDIT PRECEDENT

Rapport AQPV N°20240736

ENR CER 13_Rapport de fin d'audit AQPV_rev1



 <small>TEST - CERTIFICATION PHOTOVOLTAÏQUE</small>	MARQUE AQPV RAPPORT DE FIN D'AUDIT du 15 et 16/10/2025 IRISOLARIS	 <small>ACCREDITATION N°5-0543 PORTEE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR</small>
---	--	--

FICHES D'ECART	CRITICITE	LIBELLE SUCCINT
N° : 1	Critique	Les contrôles des interventions de maintenance n'ont pas été mis en place. Le minimum de contrôles à réaliser n'est pas respecté. 5 contrôles d'intervention de maintenance sont à faire. Pour les clients tiers (hors SPV) soit 180 PDL, 8 contrôles de Maintenance ont été réalisés et 5 sont planifiés.
N° : 2	Non Critique	Le contrat de sous-traitance de SIGUESOL, comme l'ensemble des contrats de sous-traitance, stipule qu'une demande d'acceptation de sous-traitance doit être faite auprès d'IRISOLARIS. Or, SIGUESOL a fait intervenir un sous-traitant (NOTE DE CALCUL réalisée par ACFT) sans demander formellement l'acceptation de sous-traitance à IRISOLARIS comme prévu au contrat. Lorsque IRISOLARIS fait appel à un sous-traitant de second rang, celui est bien validé selon la procédure interne avant intervention

POINTS A SUIVRE AU COURS DU PROCHAIN AUDIT :

1. Contrôles des modules sur chantier (points à contrôler par le sous-traitant et critères d'acceptation non formalisés)
=> ébauche de projet mais pas de procédure réellement appliquée, point à suivre reconduit
2. Suivi de processus de chaque système d'enregistrements et de traitements des réclamations/non-conformités (selon l'origine du problème)
=> Outil de digitalisation en cours d'acquisition pour faciliter les suivis
3. Maintenance : IRISOLARIS ne monte pas sur les toits (en cours de mise en place, notamment pose des lignes de vie)
=> réflexion en cours pour contrôler les toitures dans le cadre de la maintenance : drone ?
=> réflexion en cours pour les chefs de projet afin de contrôler les installations lors de la phase chantier

POINT D'AMELIORATION (PA) :

PA 1 : Les systèmes d'enregistrements, de traitement des « réclamations/non-conformités » sont différents selon l'origine du problème (grands projets, marchés agricoles ou problèmes internes) ce qui rend difficile une exploitation et une analyse globale des dysfonctionnements.

=> outil de digitalisation en cours d'acquisition pour faciliter le suivi : voir point à suivre

PA 2 : Le contrôle de la performance électrique des modules dans le temps (afin de vérifier si les caractéristiques décrites dans la garantie sont bien respectées).

=> IRISOLARIS s'engage auprès de ses clients sur des taux de disponibilité : l'indicateur est respecté

PA 3 : Les gammes de tension qui devraient correspondre à chaque chaîne ne sont pas indiquées dans le rapport de maintenance préventive.

=> Les tensions sont relevées et enregistrées dans l'outil de digitalisation KIZEO

PA 4 : Les contrôles visuels des modules en toiture prévus dans les contrats de maintenance préventive ne sont pas vraiment réalisés (en SPV).

⇒ Réflexion en cours pour réaliser ces contrôles via drone



	<p>MARQUE AQPV RAPPORT DE FIN D'AUDIT du 15 et 16/10/2025 IRISOLARIS</p>	
---	---	---

VERIFICATION DU CERTIFICAT EN VIGUEUR

CERTIFICAT N°	AQPV-2024-033_Rev0	Valable jusqu'au	19/03/2025
---------------	--------------------	------------------	------------

Informations concernant le titulaire			
	Inchangé	Changement	Nouveauté / Commentaire
Raison Sociale	X		
Adresse	X		
Responsable légal	X		
Etablissements secondaires (le cas échéant)	X		
Informations concernant les services certifiées			
	Inchangé	Changement	Nouveauté / Commentaire
Catégories	X		
Compagnie d'assurance	X		
Exclusions Assurance (le cas échéant)	X		
Etablissements secondaires (le cas échéant)		X	<i>Déménagement de l'agence de de Rully à Crissey ⇒ L'agence est dorénavant appelée Crissey</i>



	<p>MARQUE AQPV RAPPORT DE FIN D'AUDIT du 15 et 16/10/2025 IRISOLARIS</p>	
---	---	---

EXIGENCES RELATIVES AUX ASSURANCES

PERSONNE(S) INTERVIEWEE(S)

- Eric Danot (Resp. Juridique)

PRINCIPAUX DOCUMENTS/ENREGISTREMENTS CONSIDERES

- Assurance RCD – QBE contrat n° 031 0012345

COMMENTAIRES : CONFORME AUX EXIGENCES

PERIMETRES DE COUVERTURES DES ASSURANCES

TYPES D'INSTALLATIONS COUVERTES				
	OUI	NON	NON RENSEIGNE	Commentaires
Centrales PV en toiture (intégrées)		X		
Centrales PV en toiture (surimposition)	X			
Ombrières PV	X			Procédé Popsun
Centrales au sol (sans tracker)	X			
Centrales au sol (avec tracker)		X		
Adéquation avec certificat en vigueur	X			
TYPES DE PROCEDES COUVERTS				
	OUI	NON	NON RENSEIGNE	Commentaires
Toutes techniques (sans liste associée et y compris ETN)	X			
Toutes techniques (avec liste associée et y compris ETN)			NA	
ETN exclus mais possible avec assurance nominative			NA	
ETN exclus			NA	
Toiture terrasse étanchée	X			Pas explicitement indiqué mais couverture RCD pour tout procédé détenteur d'un Avis Technique <i>L'ajout explicite du procédé à la RCD pourrait être un plus</i>



	<p>MARQUE AQPV RAPPORT DE FIN D'AUDIT du 15 et 16/10/2025 IRISOLARIS</p>	
--	--	--

CONCLUSIONS DU RESPONSABLE D'AUDIT :

<p>Eventuelles différences entre le champ et le périmètre de la marque AQPV définis dans le référentiel et ceux réellement constatés lors de l'audit, y compris éventuelle demande formulée au cours de l'audit par l'entreprise et suite donnée par l'équipe d'audit :</p>
<p>Eventuelles difficultés rencontrées par l'équipe d'audit n'ayant pas permis le déroulement de l'audit tel que prévu dans le plan d'audit :</p>
<p>CONCLUSION DU RESPONSABLE D'AUDIT :</p> <p style="text-align: center;">IRISOLARIS satisfait pleinement les exigences de la marque AQPV</p>
<p>COMMENTAIRES EVENTUELS DU REPRESENTANT DE L'ENTREPRISE AUDITEE :</p>